



HAL
open science

Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique

Dominique Darbon, Olivier Provini, Sina Schlimmer, Rozenn Nakanabo Diallo

► **To cite this version:**

Dominique Darbon, Olivier Provini, Sina Schlimmer, Rozenn Nakanabo Diallo. Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique. [Rapport de recherche] Research Papers 2019-98, AFD - Agence Française de Développement. 2019. hal-02531751

HAL Id: hal-02531751

<https://hal.science/hal-02531751>

Submitted on 3 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Papiers de Recherche | Research Papers

Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique

Dominique DARBON *

Rozenn NAKANABO DIALLO †

Olivier PROVINI ‡

Sina SCHLIMMER §

Février 2019

Pour citer ce papier :

DARBON D., R. NAKANABO DIALLO, O. PROVINI, S. SCHLIMMER (2019), "Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2019-98, Février.

Contact à l'AFD :

Sarah BOTTON (bottions@afd.fr)

* Professeur en science politique, Sciences Po Bordeaux & Les Afriques dans le Monde.

† Maître de conférences en science politique, Sciences Po Bordeaux & Les Afriques dans le Monde

‡ Maître de conférences en science politique, Université de La Réunion & Centre de recherche juridique

§ Chargée de recherche FAPPA (Faire des Politiques Publiques en Afrique), Sciences Po Bordeaux & Les Afriques dans le Monde

Papiers de Recherche de l'AFD

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les *Papiers de Recherche de l'AFD* n'en exclut aucune autre.

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 72 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2014, l'AFD a consacré 8,1 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s).

Les *Papiers de Recherche* sont téléchargeables sur : <https://www.afd.fr/fr/ressources>

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. *AFD Research Papers* and other publications are not mutually exclusive.

Agence Française de Développement (AFD), a public financial institution that implements the policy defined by the French Government, works to combat poverty and promote sustainable development. AFD operates on four continents via a network of 72 offices and finances and supports projects that improve living conditions for populations, boost economic growth and protect the planet. In 2014, AFD earmarked EUR 8.1bn to finance projects in developing countries and for overseas France.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

AFD Research Papers can be downloaded from: <https://www.afd.fr/en/ressources>

AFD, 5 rue Roland Barthes

75598 Paris Cedex 12, France

✉ ResearchPapers@afd.fr

ISSN 2492 - 2846

Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique

Dominique Darbon, Sciences Po Bordeaux & Les Afriques dans le Monde

Rozenn Nakanabo Diallo, Sciences Po Bordeaux & Les Afriques dans le Monde

Olivier Provini, Université de La Réunion & Centre de recherche juridique

Sina Schlimmer, Sciences Po Bordeaux & Les Afriques dans le Monde

Résumé

Depuis la fin des années 1990, l'analyse des politiques publiques connaît un véritable foisonnement scientifique sur le continent africain. Les études empiriques sectorielles ont permis de construire progressivement un champ de recherche dynamique, engageant des controverses scientifiques et entrant en discussion avec les interrogations des prescripteurs de politiques publiques.

Face au développement de la recherche et à l'intérêt des résultats scientifiques pour les pratiques des professionnels, ce document est un état des lieux sur ces vingt-années de travaux sur les politiques publiques en Afrique en soulignant les résultats empiriques et théoriques accumulés mais également en engageant des liens avec les questionnements des acteurs de l'action publique du développement et en proposant de nouvelles pistes de réflexions qui trouvent toutes leurs pertinences, à la fois dans les débats académiques comme dans les interrogations des praticiens.

Mots-clés : politiques publiques, État, gouvernance, réforme, Afrique

Classification JEL : D78, H11, N47, Z18

Remerciements

Ce document a été publié dans une version resserrée (Darbon et Provini, 2018) dans le cadre d'un dossier thématique sur l'analyse des politiques publiques en contextes africains dans la revue *Gouvernement et action publique* (2018, vol. 7, n° 2). Nous souhaitons remercier Catherine Baron, Egidio Guambe, Augustin Loada, Pauline Ravinet et Andy Smith pour leur investissement dans la relecture de ce document.

Version originale : Français

Acceptée : Février 2019

Introduction¹

Depuis les années 1960, la recherche scientifique comme les travaux des professionnels sur le développement ont été marqués par les études en politiques publiques, popularisées dans le domaine académique comme dans l'expertise. Trois facteurs convergents vont contribuer à l'avènement de cette approche en termes de politiques publiques : i) les nouvelles lectures des organisations et de la décision, qui se généralisent à partir des années 1960-1970 (par exemple avec l'ouvrage d'Allison, 1971) et qui viennent conforter la tradition des *policy sciences* ; ii) l'expansion à partir de la même période d'une idéologie managériale qui se diffuse dans le secteur public à partir des années 1970, notamment à travers le nouveau management public et ses traductions en réformes gestionnaires de l'État (comme par exemple, très tardivement, avec la Loi organique relative aux lois de finance en France) ; et iii) la réduction des moyens publics imposant des formes de gestion dites plus rationnelles, fondées sur l'obligation de redevabilité financière et politique et sur la recherche effrénée de la performance. Pour les terrains africains, un quatrième facteur entre en jeu pour expliquer la popularité de l'analyse des politiques publiques : le constat des performances limitées des programmes d'aide au développement et des actions administratives se heurte à une diffusion accélérée des principes managériaux et débouche sur une relecture stratégique des politiques et de l'action publique (Banque mondiale, 2017).

À partir de cette popularisation, deux grandes approches de politiques publiques – qui peinent encore à se rencontrer de manière systématique – se construisent. Une approche essentiellement opérationnelle qui cherche à maîtriser au mieux les processus de fabrication des politiques publiques, en élaborant des outils, en identifiant des phases, en définissant et en déclinant des procédures censées garantir la réalisation des objectifs identifiés dans les conditions optimales de performance définies sur des critères managériaux et en multipliant les recours à l'évaluation. Et une approche analytique (*policy analysis*) cherchant à interpréter ce qui se joue dans ces programmes, notamment en démontrant comment le *politics*, le *polity* et les *polities* sont étroitement imbriqués, et en interprétant la complexité des interactions acteurs/dispositifs et acteurs/techniques.

Ainsi, depuis la fin des années 1990, l'analyse des politiques publiques connaît un véritable foisonnement scientifique sur le continent africain. En effet, les études empiriques sectorielles – notamment sur l'éducation, la santé, le foncier, la gestion des ressources ou encore l'environnement – portées par des universitaires, des chercheurs et des experts, se multiplient. Elles permettent de construire progressivement un champ de recherche dynamique, engageant des controverses scientifiques en science politique, en anthropologie comme en

¹ Cette publication s'inscrit dans le cadre du programme de recherche FAPPA (Faire des Politiques Publiques en Afrique. Action publique et opérationnalisation : cadrage de la recherche et appui aux acteurs de la Nouvelle-Aquitaine impliqués dans des programmes d'action publique sur le continent africain) impliquant l'Agence française de développement, la Région Nouvelle-Aquitaine, Sciences Po Bordeaux, SO Coopération Nouvelle-Aquitaine et le F3E sur la période 2017-2020. Le programme FAPPA consiste à étudier et à comparer les processus de négociation, de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques dans six pays (Maroc, Madagascar, Côte d'Ivoire, Mozambique, Kenya et Tanzanie) et quatre secteurs d'intervention (gestion des ressources naturelles, politiques de la ville, réformes de l'éducation et politiques sociales).

économie et entrant en discussion avec les prescripteurs de politiques publiques pour en accompagner les mises en forme et le suivi par exemple. Ces études construites sur les notions d'interface et de réseaux permettent ainsi de dialoguer avec les attentes et les intérêts des professionnels et des bailleurs du développement qui interviennent en Afrique et, plus généralement, aux Suds. En effet, les caractéristiques des environnements dans lesquels interviennent les prescripteurs professionnels interrogent leurs pratiques. Les faibles capacités institutionnelles et sociales qui caractérisent souvent les États africains ne peuvent qu'interroger ces prescripteurs sur leur mode d'intervention. De même, le brouillage de la frontière entre l'État et la société, aussi faibles parfois en capacités qu'en structuration, laisse penser que la fabrication de réseaux de politiques publiques ou de secteurs relève de l'illusion. L'effet est encore renforcé lorsque les cabinets ministériels et les directeurs généraux semblent écartés de la fabrique et de la mise en œuvre des politiques publiques, affectés par les capacités limitées des institutions qu'ils servent, par les réformes d'amaigrissement de l'État, subies dans les années 1970 et 1980, et soumis à la pression au décaissement des bailleurs (Ferguson, 1990, 2006).

Face à ce constat et à l'intérêt de la recherche fondamentale pour les pratiques des professionnels, ce document est une première sur ces vingt-années de travaux sur les politiques publiques en soulignant les résultats empiriques et théoriques accumulés mais également en engageant des liens avec les questionnements des bailleurs et en proposant de nouvelles pistes de réflexions qui trouvent toutes leurs pertinences, à la fois dans les débats académiques comme dans les interrogations des professionnels.

1. La structuration du champ français de l'analyse des politiques publiques en Afrique

Si la littérature sur l'analyse des politiques publiques se développe sur le continent, elle suit des tendances très différentes dans le champ anglophone et dans la recherche française et francophone. Les travaux anglophones ont une orientation opérationnelle très forte et sont les héritiers directs des *policy sciences*. Ils sont quasi exclusivement inspirés par les outils et les débats de l'analyse des politiques publiques en science politique et par les approches managériales se focalisant notamment sur le rôle et le fonctionnement des administrations (voir par exemple Grindle, 1980 ; Juma et Clark, 1995 ; Ayee, 2000 ; Roux, 2002 ; Kalu, 2004 ; Kpessa, 2011 ; Imunrana et al., 2014). Cette approche des politiques publiques – liée aux questionnements, aux méthodes et aux outils de la science politique – a des conséquences décisives sur les résultats et les débats académiques. Elle s'interroge directement sur la gouvernance, sur la théorie du changement, sur les modalités de constitution des réseaux de politiques publiques, sur l'implémentation des programmes, la participation citoyenne, la mise sur agenda, la managérialisation des affaires publiques, etc. Il n'y a donc guère de surprise à constater la grande proximité qui existe entre les prescripteurs de politiques publiques et les analyseurs au point que les deux perspectives tendent parfois à se confondre.

Inversement, les analyses françaises et francophones associent – dans une tradition de recherche marquée par les « approches par le bas » des années 1980 dans l'étude du continent (Bayart, 1981) – des inspirations d'anthropologie et de science politique portant tant sur les jeux de pouvoirs et

sur des aspects sectoriels que menant des réflexions à portée générale (voir par exemple les propositions de Darbon, 2004b). Ainsi, à la différence de la littérature anglophone, ces analyses ont globalement la particularité d'avoir peu mobilisé les outils, les résultats et les appareils théoriques construits par l'analyse des politiques publiques. Néanmoins, une différence existe entre les travaux des anthropologues et des politistes. Si les recherches des anthropologues se sont détachées des débats structurant la sous-discipline, il y a chez les politistes des tentatives de mobiliser ces outils, même si l'analyse reste toujours affectée par les approches « par le bas », par les perspectives anthropologiques spécifiques à l'institutionnalisation des études africaines en France et s'est finalement rarement référée aux approches managériales et organisationnelles. Pour autant, ces recherches françaises et francophones, qui font en quelque sorte de l'analyse des politiques publiques « sans le dire », apportent, par la richesse de leurs données et la qualité de leurs connaissances de terrain, des résultats stimulants quant à la compréhension des configurations sectorielles étudiées, ne serait-ce que pour interroger l'action de l'État et déconstruire sa matérialité.

L'enjeu des formations et des disciplines est loin d'être anecdotique pour les acteurs du développement et leurs interventions sur le continent. En effet, il explique en grande partie les écarts de résultats entre les travaux anglophones et francophones sur les politiques publiques et sur les politiques de développement, leurs dissonances et parfois même leurs ignorances (éloignement conceptuels, différences de références, incompréhensions sur les termes et sur le vocabulaire employé par exemple). Le poids des disciplines dans la structuration des champs académiques anglophones et francophones impactent ainsi directement les travaux de l'expertise et ses résultats - tout comme évidemment la multiplication des masters en *public policy analysis* dans le monde africain anglophone par opposition avec la grande timidité des pratiques francophones. Cette géographie académique se retrouve au sein même du continent africain, tant les pratiques académiques sont différentes entre les chercheurs africains francophones et anglophones. Ces derniers, dans les départements de science politique, sont par exemple marqués par leur formation anglo-saxonne et par leur spécialisation en administration publique et en management, à la différence des chercheurs francophones marqués par l'anthropologie, les études africaines et le droit et déconnectés des débats sur les politiques publiques (par exemple, voir les travaux sur le Sénégal dans Diop, 2012, 2013). Des différences sectorielles existent également puisque le secteur de l'eau et de la santé sont largement investis par les chercheurs du Nord alors que le foncier demeure le pré-carré des anthropologues spécialisés sur le Sud. De tous ces écarts, il résulte une grande richesse des productions anglophones d'Afrique directement connectées avec les travaux du nord et inversement un nombre limité de travaux francophones se positionnant le plus souvent dans des disciplines connexes.

1. 1. L'influence de l'anthropologie dans les recherches

En France, même s'il est toujours délicat de catégoriser les champs et les approches disciplinaires – tant la circulation des idées et des chercheurs est saillante –, les approches anthropologiques ont la particularité d'être des études essentiellement sectorielles, notamment marquées par des travaux sur la santé et le foncier.

1.1.1. Le caractère structurant du secteur de la santé... et la question de la validité de ces résultats « ailleurs »

Premièrement, le développement de l'analyse des politiques publiques en Afrique a surtout été possible grâce aux recherches sur la santé. Au sein des travaux de ces vingt dernières années dans le champ francophone et français, on constate une forte représentativité d'études sur la politique de lutte contre le VIH/sida. Ce secteur est en effet fortement investi par les chercheurs en science politique et en anthropologie politique² ayant saisi les formidables opportunités de recherche portées par les bailleurs de fonds (Vidal, 2000 ; Fassin, 2006 ; Le Marcis, 2010). Ces travaux ont insisté sur la transnationalisation de l'action publique et sur la construction du sida comme un problème public global, faisant écho à de nombreux résultats de la littérature généraliste au Nord (Eboko, 2005, 2015a, 2015b ; Demange, 2010). Les résultats de ces études ont également démontré comment cette politique internationale a fait émerger, dès la moitié des années 1980, un ensemble d'acteurs fortement mobilisés, spécialisés et intégrés dans des réseaux d'experts, de scientifiques et de profanes-experts propre au secteur de la santé (experts biomédicaux, associations de malades, société civile, etc.) (voir par exemple la thèse de Soriat, 2014). Fred Eboko montre bien comment la gouvernance du sida est, paradoxalement, à la fois éclatée, par la diversité de la nature des acteurs et des espaces impliqués, et étroitement intégrée : les mêmes acteurs se retrouvent à la fois dans la production des politiques internationales et dans la fabrique et la mise en œuvre des réponses au niveau national (Eboko, 2015b, p. 97).

En revanche, on peut s'interroger comparativement sur le degré et la nature de cette globalisation et de cette transnationalisation de l'action publique pour l'ensemble des secteurs de politiques publiques en Afrique – tant les degrés et l'intensité des rapports entre les *politics*, *policy* et *polity* (Leca, 2012) fluctuent d'un secteur et d'une situation à l'autre. Par exemple, la gestion de l'enseignement supérieur n'est pas autant marquée que la santé par le poids des organisations internationales et des programmes financés par les bailleurs de fonds dans la structuration du secteur. De même, à la différence du sida, les politiques foncières s'inscrivent surtout dans l'histoire de la construction de l'État *via* la question centrale du contrôle du territoire et de ses ressources. Si Fred Eboko – dans les travaux de son Habilitation à diriger des recherches – propose une comparaison sectorielle (santé, éducation, biodiversité) et sous-sectorielle (sida, tuberculose et paludisme) –, elle demande à être systématisée pour être réellement validée « ailleurs ». Les travaux en analyse des politiques publiques sur le continent souffrent encore d'un manque d'études comparatives qui permettraient de mieux déconstruire certaines évidences et de valider, sur d'autres secteurs ou dans d'autres situations, des hypothèses de travail et des résultats accumulés (sur l'enseignement supérieur et le foncier, voir par exemple des travaux comparatifs par pays et par secteurs de Provini, 2015, 2016 ; Provini et Schlimmer, 2016).

² On peut, ces dernières années, recenser les thèses de F. Eboko, *Pouvoirs, jeunesse et sida au Cameroun. Politique publique, dynamiques sociales et constructions des sujets* (2002) ; K. De Wet, *Politiques et pratiques du soin au temps du sida. La prise en charge des malades dans le Free State (Afrique du Sud)* (2007) ; E. Demange, *La controverse « abstain, be faithful, use a condom ». Transnationalisation de la politique de prévention du VIH/Sida en Ouganda* (2010) ; N. N. Machikou, *Les chemins de l'État observateur : contribution des observatoires régionaux de santé* (2011) ; F. Chabrol, *Prendre soin de sa population. Le sida au Botswana entre politiques globales du médicament et pratiques locales de citoyenneté* (2012) ; L. Kojoue, *Enfants et VIH/Sida au Cameroun. Construction et implications de l'agenda politique* (2013) ; P. Bonvalet, *De l'urgence politique à la gestion de l'action publique : construire et institutionnaliser l'accès aux traitements de VIH/Sida au Bénin* (2014) ; ou encore de C. Soriat, *Les acteurs associatifs et la lutte contre le sida au Bénin : de la professionnalisation au gouvernement des corps* (2014).

1.1.2. Le poids des recherches sur le foncier en Afrique

Deuxièmement, le courant anthropologique est marqué par les études sur le foncier et sur les politiques foncières (Laurent, 1995 ; Laurent et Mathieu, 1995 ; Laurent, Mathieu et Willame, 1997 ; Lavigne Delville, 1998 ; Jacob, 2001, 2007). S'inscrivant dans une littérature discutant notamment la sécurisation des droits sur les terres, les politiques foncières en Afrique se sont érigées comme « un objet privilégié pour une [...] socio-anthropologie de la production des politiques publiques » (Lavigne Delville, 2010, p. 467). Le secteur foncier a surtout permis de valoriser et de confirmer *a posteriori* les approches de l'anthropologie juridique, développées dès les années 1970, en soulignant le caractère pluriel des cadres juridiques (notamment dans la dialectique droit coutumier / droit dit moderne), venus se superposer et se réinterpréter mutuellement (Griffiths, 1986 ; Chauveau et al., 2001 ; Le Roy, 2002, 2004 ; Durand-Lasserve, 2004). Construite par les différentes vagues de réformes des modes d'organisation du pouvoir et de l'État (période précoloniale, coloniale et libéralisation politique et économique), cette configuration juridique se traduit tant dans les agrégats institutionnels en « mille-feuilles » que dans les systèmes de représentation et les discours des acteurs qui l'utilisent comme ressources. Le pluralisme juridique engage, par conséquent, des représentations du monde et des problèmes concurrents et en réinterprétation réciproque qui s'inscrivent dans le temps. Ces recherches se retrouvent, notamment ces dernières années, dans le cadre du Pôle foncier de Montpellier³, qui organise régulièrement des manifestations scientifiques et des séminaires sur les politiques foncières en contexte de pluralisme normatif.

Ce courant, qui se présente comme une « anthropologie des politiques publiques » (Olivier de Sardan, 2017) ou comme une « socio-anthropologie de l'action publique » (Lavigne Delville, 2017), se veut être la continuité des travaux en anthropologie de développement. S'affirmant comme « spécifique » (Olivier de Sardan, 2017, p. 7) et comme une nouvelle approche, ce courant valide généralement des résultats bien ancrés de la science politique et de la science politique administrative comme le constate Tidjani Alou dans son Habitation à diriger des recherches dès 2002 (Tidjani Alou, 2002). On notera que ces travaux proposent généralement une lecture très réductrice de l'analyse des politiques publiques – par exemple en pensant cette sous-discipline comme étant limitée à l'État (Olivier de Sardan, 2017, p. 8) ou en réduisant l'analyse de l'implémentation des politiques publiques en science politique à une « culture quantitativiste » et représentant généralement l'« idéologie politico-scientifique dominante » (Olivier de Sardan, 2017, p. 12). On voit ainsi bien cette spécificité d'une approche française de l'analyse des politiques publiques très éloignée des disciplines fondatrices de l'approche dans le monde (science politique, théorie des organisations, théories des décisions et management) et souhaitant s'en distancier⁴.

³ Le Pôle foncier (Pôle de recherche sur le foncier rural dans les pays du Sud) est un groupement d'intérêt scientifique basé à Montpellier. Plusieurs chercheurs participant au Pôle foncier sont également investis dans l'Association pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD) qui a organisé en 2015 au Bénin un colloque sur « La fabrique de l'action publique dans les pays « sous régime d'aide ». Acteurs, processus, négociations ».

⁴ On observe des différences entre le secteur de la santé et du foncier dans leur appréhension des politiques publiques. En effet, à la différence des analyses du foncier, les travaux réalisés sur la santé sont construits à l'échelle des modèles théoriques, des outils et des protocoles sectoriels définis essentiellement au Nord, de sorte que la proximité avec l'analyse des politiques publiques est très

1.1.3. Les études sur l'État en action

Un troisième courant s'est constitué – toujours dominé par des chercheurs en anthropologie – sur les questions de l'État en action, en chantier, au travail et qui mettent en évidence l'idée d'un État en construction façonné par l'accumulation de projets. Cette démarche est considérée en anthropologie politique sur l'Afrique comme étant un nouveau paradigme de recherche (Bierschenk, Olivier de Sardan, 2014) alors qu'elle innove la science politique, la sociologie des organisations et de la décision depuis les études de Michael Lipsky (Lipsky 1980 ; Darbon 2004a). Ces travaux – qui valident certains résultats de la science politique la plus classique sans capitaliser explicitement dessus – ont montré comment les institutions et notamment les administrations ne cessent de se reconstruire à l'aune de pratiques sociales exprimant autant d'ajustements « à la marge » et de formes d'institutionnalisation inattendues de l'État, ce que C. Lund appelle les « twilight institutions » (2006). Certains anthropologues s'inscrivent dans une posture de « socio-anthropologie des espaces publics africains » (Olivier de Sardan, 2007) afin d'identifier des objets ethnographiques à étudier à l'intérieur desquels l'État en Afrique, c'est-à-dire ses institutions et ses pratiques au quotidien, se déploie dans la délivrance de certains services publics décentralisés. Ces travaux sont notamment associés à l'organisme nigérien et béninois du LASDEL (Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local) interrogeant l'étude de l'État au quotidien⁵, de sa bureaucratie et de ses pratiques⁶.

1.2. La structuration de la recherche en science politique

Toujours à la fin des années 1990 – au sein du champ disciplinaire de la science politique et dans une tentative plus globale de différenciation par rapport aux approches anthropologiques – un troisième réseau de spécialistes s'est constitué autour de Sciences Po Bordeaux et du laboratoire Les Afriques dans le Monde⁷. Ces recherches tendent à mobiliser frontalement la grille de lecture

étroite. Les différences environnementales sont considérables mais tous les référentiels thématiques sont validés sur un registre commun. Dans le foncier, les environnements et les référentiels fonciers sont construits comme des spécificités conduisant à éloigner les enjeux africains des outils partagés de leur traitement.

⁵ Entre 2006 et 2013, le projet intitulé « States at Work. Public services and Civil Servants in West Africa : Education and Justice in Benin, Ghana, Mali and Niger » offre une lecture comparative entre deux secteurs d'analyse de l'État en action en Afrique. Le projet était coordonné par T. Bierschenk (Mainz) et M. Tidjani Alou (LASDEL, Niamey, Niger).

⁶ On peut également signaler le rôle de deux autres pôles de recherche en Afrique francophone. Le CODESRIA (Conseil pour le développement des sciences sociales en Afrique), basé à Dakar, a développé une tradition de recherche et de publications sur l'impact des politiques d'ajustement structurel, l'industrialisation, les questions agraire et foncière, la gouvernance démocratique et l'enseignement supérieur en Afrique. Il cible, depuis 1996, ses travaux sur les réformes des politiques sociales et sanitaires dans sa revue « *Africa Development. Afrique et développement* ». Au Cameroun où s'est développé autour de Luc Sindjoun l'un des pôles les plus actifs de recherche en science politique en Afrique francophone (Sindjoun, 2002), on assiste à un intérêt croissant des jeunes chercheurs pour l'analyse des politiques publiques insistant à la fois sur l'organisation des acteurs étatiques et les débats et controverses qui se créent sectoriellement avec les acteurs non étatiques (voir par exemple Tchingangong Yanou, 2012, 2017) ».

⁷ Cet engouement s'est notamment matérialisé par les thèses suivantes : M. Mérino, *Sociologie politique de l'action publique urbaine : la politique publique de gestion des déchets à Nairobi (Kenya) de 1964 à 2002* (2007) ;

des politiques publiques pour appréhender les transformations des secteurs de politiques publiques, tout en soulignant l'importance d'insérer les observations et les résultats dans la trajectoire historique et politique des États africains⁸.

Si ces travaux ne mobilisent pas toujours de manière systématique l'ensemble des outils et des postures de l'analyse de l'action publique, ils ne cessent d'en interroger la pertinence pour étudier les choix publics et éclairer la transformation de l'État sur le temps long. Ces recherches poursuivent deux objectifs : le premier consiste à discuter, sur des terrains africains, la prétention universelle des catégories, outils et dispositifs de l'analyse des politiques publiques élaborées sur des terrains au Nord, c'est-à-dire dans des sociétés disposant de capacités sociales et institutionnelles fortes. Cette entrée en sociologie de l'action publique permet de poursuivre un second objectif : ces travaux engagent une discussion avec les résultats accumulés sur l'État en Afrique, ayant eu tendance à se cloisonner (préface d'Hassenteufel dans Eboko 2015b) et à s'essouffler ces dernières années avec la routinisation et l'institutionnalisation en études africaines de l'approche « par le bas » (Bayart, 1981). La posture de ces nouvelles recherches consiste à systématiquement conceptualiser l'État en Afrique à travers l'ensemble des configurations et des processus historiques des politiques publiques. L'État se donne alors à voir dans les alliances et les négociations d'acteurs étatiques et non-étatiques qui configurent l'action publique, dans les restructurations des secteurs publics dessinant une sociohistoire de l'action publique ainsi que dans les pratiques sociales et les héritages institutionnels façonnant la culture politique et les représentations des acteurs. Par exemple, la fabrication d'une politique des déchets au Ghana, au Burkina Faso et au Kenya (Quenot-Suarez, 2010 ; Merino, 2010) dévoile dans leurs différences

A. Latoures, *Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya* (2008) ; H. Quenot-Suarez, *La construction du champ politique local à Accra (Ghana) et Ougadougou (Burkina Faso). Le cas de la politique de gestion des déchets* (2010) ; E. Demange, *La controverse « abstain, be faithful, use a condom ». Transnationalisation de la politique de prévention du VIH/Sida en Ouganda* (2010) ; M. N'Diaye, *La politique constitutive au Sud : refonder le droit de la famille au Sénégal et au Maroc* (2012) ; R. Nakanabo Diallo, *Politiques de la nature et nature de l'État. (Re)déploiement de la souveraineté de l'État et action publique transnationale au Mozambique* (2013) ; M. Fomba, *La profession de magistrat au Mali. La difficile quête d'indépendance du juge* (2013) ; C. Ségalini, *Les professionnels de l'aide sénégalais : de la précarité au travail à la fragile légitimation de l'écologie dominante* (2014) ; O. Proveni, *La circulation des réformes universitaires en Afrique de l'Est. Les politiques de l'enseignement supérieur au regard de la sociologie de l'action publique et de l'État* (2015) ; C. Hugon, *(Re)Penser Dieu à l'école au Sénégal. L'adaptation des politiques publiques au défi de l'éducation « arabo-islamique »* (2016) ; E. Guambe, *Réformer l'administration pour renégocier la centralité de l'État. Une analyse à partir du cas des municipalités de Beira, Mueda et Quissico (Mozambique)* (2016) ; et S. Schlimmer, *Construire l'État par les politiques foncières. La négociation des transactions foncières en Tanzanie* (2017). D'autres thèses de science politique ont été soutenues sur d'autres sites français et ont proposé des résultats stimulants. On pense notamment aux travaux de B. Sarrasin, *Elaboration et mise en œuvre du plan d'action environnemental à Madagascar* (2002, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; C. Soriati, *Les acteurs associatifs et la lutte contre le sida au Bénin : de la professionnalisation au gouvernement des corps* (2014, Université Lille 2) ; S. Cissokho, *Le contrat social sénégalais au ras du bitume (1985-2014) : de la formation du groupe professionnel des chauffeurs au renforcement des institutions politiques* (2016, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; et L. Gay, *A la recherche de l'hégémonie : la fabrique très politique des politiques publiques foncières en Ouganda sous le régime du National Resistance Movement (NRM). Entre changement et inertie* (2016, Université de Montpellier).

⁸ Un premier colloque est notamment organisé en 2006 sur « L'Afrique des politiques publiques : Banalité des terrains ou illusions méthodologiques / Analysing Public Policies in Africa : an Exercise in Conceptual Transfer », Centre d'étude d'Afrique noire (nouvellement Les Afriques dans le Monde), Bordeaux.

comme dans leurs ressemblances, les acteurs en action dans leurs pratiques effectives et les cadres institutionnels qui les routinisent au point de les institutionnaliser différemment. De manière conjointe, cette nouvelle approche – qui discute les résultats de la littérature africaniste comme les résultats de la sociologie de l'action publique au Nord – participe à déspecifier le regard porté sur les États au Sud en discutant, de manière systématique, les modèles et des catégories d'État développés par la littérature scientifique comme non-académique (sur le continent, voir une synthèse dans Gazibo, Thiriot, 2009).

2. Les principaux résultats de la recherche sur l'analyse des politiques publiques en Afrique

Nous présentons désormais trois principaux résultats de la sociologie de l'action publique sur le continent : l'enjeu de la cartographie des acteurs, la focale sur les catégories d'acteurs et la problématique de la circulation des politiques publiques.

2.1.1. L'enjeu de la cartographie des acteurs afin de circonscrire une « action publique éclatée »

L'étude des politiques publiques en contexte africain et en science politique a essentiellement adopté une approche en termes de sociologie de l'action publique, pour reprendre une terminologie avant tout francophone de la littérature. Comme le définit Patrick Hassenteufel, la sociologie de l'action publique permet de saisir « le poids accordé aux interactions d'acteurs au sein de l'analyse des politiques publiques [qui] découle de leur multiplication, de l'interpénétration des différents niveaux d'action (infranationaux, nationaux et supranationaux), de l'érosion des frontières entre public et privé, du changement des modes d'intervention étatique (libéralisation, régulation, contractualisation, délibération) et du rôle croissant des politiques procédurales et incitatives [...] ». La sociologie politique de l'action publique repose sur l'analyse contextualisée d'interactions d'acteurs multiples et enchevêtrés à plusieurs niveaux, du local à l'international [...], permettant de penser les transformations des États contemporains » (2011, p. 25). Cette formalisation d'une approche bien connue sur les terrains africains, notamment à partir des analyses des dynamiques du haut, du bas, du dedans et du dehors de Georges Balandier (1970, 1971), est particulièrement bienvenue dans les États et sociétés africaines afin de souligner la construction et la négociation partagées des problèmes et des solutions par un ensemble d'acteurs étatiques comme non-étatiques – permettant de saisir la configuration et la transformation des États sur le temps long. Dans des contextes d'États sous régime d'aide internationale (partenariats bilatéraux et multilatéraux avec des organisations financières internationales ou des bailleurs de fonds), les politiques publiques génèrent une multiplication d'acteurs – dans la fabrique, la mise en œuvre comme dans l'évaluation de l'action – liés à des projets de développements avec lesquels elles sont entrelacées. L'un des enjeux pour faciliter le dialogue entre les praticiens et les chercheurs est d'ailleurs de s'entendre sur la définition des termes : les premiers différenciant généralement les politiques publiques des projets de développement quand les seconds considèrent les programmes de développement comme faisant partie intégrante de l'action publique (Griffiths, 2003).

La sociologie de l'action publique confirme ainsi la production multi-acteurs des politiques, et la remise en cause d'une logique linéaire, consacrant ainsi le lien indissociable entre politiques publiques et gouvernance. On observe, sur le continent, une « action publique éclatée » (Lascoumes, 1996, p. 334), marquée par des logiques de « self-organized institutions » (Ostrom, 1990), par une multitude d'acteurs, de programmes et de projets enchevêtrés et *a priori* peu régulés par des États à faibles capacités. La sociologie de l'action publique permet donc de reconsidérer la marge de manœuvre de l'État vis-à-vis des autres acteurs, notamment supranationaux, du fait de sa « liberté sous contrainte » (Enguéléguélé, 2008, p. 13). Les travaux récents en science politique soulignent bien que l'État est donc « toujours là, mais autrement » (Massardier, 2003, p. 9), après sa négation dans la littérature par choix idéologique (option néolibérale) ou par constat de son incapacité et de sa faiblesse (option de l'État dit fragile). Les contextes africains d'action publique, peut-être plus qu'ailleurs, se configurent ainsi par « un entrelacement d'actions multiples, complémentaires et contradictoires – et négociées » (Massardier, 2003, p. 89).

Encadré 1. La cartographie de la fabrique des politiques publiques par les « forums »

Les lieux de construction de l'action publique ont surtout été appréhendés dans les études de cas sectorielles du continent en termes de « forum ». Concept construit à partir de terrains européens, la notion de « forum » permet de circonscrire et de définir les prémisses de négociations sur la base desquelles sont proposées des orientations, des principes et des instruments d'action publique. Bruno Jobert a été le premier à conceptualiser cette notion dans ses travaux sur l'émergence du « tournant néolibéral » des politiques publiques européennes (1994). Ce concept a ensuite été repris dans les travaux d'Ève Fouilleux sur la politique agricole commune (2000). Cette notion de forum définit des « scènes plus ou moins institutionnalisées, régies par des règles et des dynamiques spécifiques, au sein desquelles des acteurs ont des débats touchant de près ou de loin à la politique publique que l'on étudie. Chaque forum est producteur de représentations, d'idées sur la politique, qui peuvent être interprétées par référence à l'identité, aux intérêts des acteurs qui l'habitent et aux rapports de force qui les opposent, ainsi que, plus fondamentalement, au type de règles du jeu qui le régissent (institutions formelles et informelles) » (Fouilleux, 2000, p. 278-279). Espaces sociaux instables et compétitifs, les forums « privatisent » le débat public et les enjeux du processus de construction de cadres cognitifs. Les problèmes publics y sont débattus, voire traités, dans l'entre soi d'un réseau inaccessible pour qui n'en fait pas partie (Massardier, 2003, p. 80-81), puisqu'il en exclut les outsiders et les challengers pouvant, par exemple, partager des représentations différentes d'un problème. En somme, l'objectif de ce concept de forum est « de rendre intelligible l'hétérogénéité des idées existantes autour d'une politique publique et la pluralité des systèmes de représentation et d'action dans lesquels ces idées s'inscrivent » (Fouilleux, 2002, p. 279).

Sur le continent africain, cette notion a été reprise pour identifier ces espaces, ces lieux de rencontre, d'alliances, de luttes et de conflits. Ces travaux ont abouti à des débats théoriques et conceptuels sur la dénomination même de ces moments d'interactions, rassemblant une diversité d'acteurs aux enjeux diversifiés. Maurice Enguéléguélé (2008) a, par exemple, identifié trois types de forum à partir de la typologie construite par Ève Fouilleux et Bruno Jobert : le forum

scientifique des spécialistes, le forum des professionnels et le forum des communautés d'action publique composés d'acteurs des pouvoirs publics, des administrations, des experts nationaux et internationaux négociant l'ensemble des intérêts et représentations. Élise Demange (2010), dans l'analyse de l'action publique ougandaise de lutte contre le VIH/sida, va plus loin en y ajoutant le forum religieux et associatif, insistant ainsi sur l'implication d'une « société civile » dans le processus d'une action publique ajustée. Dans le cadre de cette controverse scientifique, Fred Eboko (2015a), en comparant différentes politiques sectorielles (santé, éducation et protection de l'environnement), propose même une matrice de l'action publique, s'inscrivant comme étant un véritable cadre méthodologique et d'analyse pour appréhender un terrain africain en sociologie de l'action publique. En effet, cette cartographie, présentée notamment sous forme d'agences et de réseaux, permet de repérer les différents espaces et acteurs (types, statuts et récurrence de leur présence) et leurs systèmes de configurations (relations et stratégies), structurant l'action publique sur le continent. Cette matrice de l'action publique est un excellent outil méthodologique participant aux débats de la sous-discipline pour repérer les espaces et les acteurs configurant l'action publique – même si elle peine à saisir la compétition entre les acteurs dans la représentation des problèmes, la circulation des idées, les intérêts contradictoires et les situations de tensions et de conflits pouvant survenir dans les luttes pour le pouvoir et les ressources, que ce soit dans la fabrique ou dans la mise en œuvre de l'action publique.

2.2. Une focale sur les différentes catégories d'acteurs dans les processus de politiques publiques

Toujours dans cette volonté et cet enjeu d'identifier les acteurs structurant l'action publique, certains auteurs se sont attachés à définir plus précisément les différentes catégories d'acteurs pouvant être rencontrés dans les configurations de politiques publiques sur le continent (Keeley et Scoones, 2000 ; Sarrasin, 2002). Ces auteurs croisent la diversité des acteurs avec leur différenciation en utilisant la référence au pouvoir. Ils montrent comment certains imposent leur domination en contrôlant des zones d'incertitudes (Crozier et Friedberg, 1977) et des interfaces consacrant leur situation de nœuds centraux dans les réseaux. La notion de « courtier » de développement, reprise de la sociologie des organisations, de l'administration et de la décision, a par exemple servi de catalyseur en Afrique pour identifier ces acteurs à l'interface entre le niveau local, national et international (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000). Cette notion de « courtier » définit un groupe d'acteurs sociaux jouant un rôle singulier dans l'acquisition de la rente de développement : « il s'agit [...] des intermédiaires entre des « donateurs » et des « bénéficiaires » potentiels de l'aide au développement [...]. Les « courtiers locaux en développement » sont ces acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement » (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000, p. 7). L'analyse en termes de courtier, et plus tard centrée sur les acteurs de l'action publique, permet de repérer les comportements stratégiques des acteurs aux différentes échelles de la chaîne de production des politiques publiques. Les acteurs, quels que soient leur statut, leur espace d'intervention et leur moment d'implication dans la chaîne de production de l'action publique – de la définition à l'implémentation –, mettent en œuvre des stratégies d'accumulation des ressources et de lutte

pour le pouvoir. Cette notion de courtier a suscité le développement de quelques concepts similaires, comme « acteurs nationaux intermédiaires-importateurs » (Latourès, 2008), « acteurs intermédiaires » (Demange, 2010), « acteurs hybrides » (Nakanabo Diallo, 2013) ou « acteurs-passerelles » (Provini, 2016) ayant pour objet d'identifier ces agents opérateurs qui facilitent les processus de transnationalisation de l'action publique au Sud puisqu'ils se situent à l'interface de plusieurs univers institutionnels et de sens (Ségolini, 2014). Ces observations s'inscrivent dans la lignée des études insistant sur la multipositionnalité des acteurs, c'est-à-dire sur leur capacité à intervenir sur plusieurs espaces et à décliner leur multi-appartenance à plusieurs groupes et systèmes de normes en même temps. L'accent sur les trajectoires individuelles de ces acteurs multipositionnés permet de souligner le rôle central de la relation entre ces acteurs dans les politiques publiques. En effet, « les liens transversaux dans l'espace public sont loin d'être toujours le résultat de procédures publiques encadrées par le droit et mises en œuvre par des agents professionnels. Ils se constituent le plus souvent de façon informelle dans la succession des rencontres organisées entre représentants chargés d'agir pour le compte d'institutions formelles » (Nay et Smith, 2002, p. 5). Au-delà des acteurs, ce sont ainsi les réseaux et les liens qui se tissent qui deviennent des enjeux majeurs de la production des politiques publiques et de leur analyse. La confrontation de cette sociologie des réseaux et des liens faibles (Granovetter, 1973) avec les travaux insistant sur les phénomènes clientélistes, le néo-patrimonialisme (Médard, 1991 ; Blundo et Olivier de Sardan, 2001) et les dépendances sociales est susceptible de générer un dialogue très fructueux (Chartier, 2016).

D'autres concepts tirés de la sociologie des réseaux d'acteurs et des organisations ont permis d'identifier des formes de cohésion d'acteurs qui interagissent au sein de ces réseaux. Ainsi en est-il pour le poids des communautés épistémiques. Cette notion développée par Peter M. Haas (1989, 1992) a pour objectif d'identifier la coordination de l'action publique dans des contextes de complexité du traitement des enjeux et des problèmes politiques. Pour faire face aux situations d'incertitude, les acteurs ont besoin de connaissances, que les communautés épistémiques sont en mesure de leur fournir. Les communautés épistémiques rassemblent des professionnels de disciplines et de formations hétéroclites mais qui partagent un ensemble de croyances, de normes et de principes communs guidant leurs positions dans le processus d'action publique. Ces configurations d'acteurs sont des constellations de croyances, de valeurs et de techniques partagées qui regroupent les spécialistes et les experts d'un secteur spécifique. Ils parviennent, par l'association à d'autres acteurs, à imposer progressivement leurs idées et leurs représentations en échange du savoir-faire dont ils disposent et de ressources de légitimation. Ces communautés épistémiques facilitent donc la circulation et la diffusion de certains cadres analytiques et instruments de politique publique. Cette notion de communauté épistémique a par exemple été mobilisée pour interroger la gestion et la régulation du système éducatif sénégalais dans un contexte de consensus scolaire afin de mettre en exergue le rôle joué par les agents de l'administration et les cadres politiques, les partenaires techniques fonciers, les cadres des organisations de la société civile, les représentants des principaux syndicats enseignants et les consultants indépendants dans les reconfigurations du secteur (Charton, 2015).

Enfin, certains auteurs ont plutôt mobilisé des notions et concepts tirés de la sociologie des élites pour analyser spécifiquement ces « champions » et ces « agents du changement » (Nakanabo Diallo, 2013) qui correspondent à des élites de l'appareil central de l'État, tout en étant rémunérés

par des bailleurs internationaux (Niane, 2011a, 2011b). Cette élite à l'interface entre l'administration et l'expertise revêt des stratégies et des positions plurielles : engagée dans la défense de cause à l'international (Siméant, 2001 ; Pommerolle et Siméant, 2008), elle peut également occuper un poste au sein d'une enclave bureaucratique ou d'une administration orpheline (Spanou, 1991, 2003), financée par une ou plusieurs organisations internationales, tout en relevant d'un service étatique (Nakanabo Diallo, 2012 ; Ségalini, 2014).

Encadré 2. L'exemple de l'enclave bureaucratique dans les politiques de conservation de la nature au Mozambique

Dans ses travaux, Rozenn Nakanabo Diallo démontre, par exemple, comment au Mozambique – État sous régime d'aide – les élites administratives de l'unité se chargeant des aires de conservation transfrontalières du ministère du Tourisme ont une double allégeance : elles appartiennent bien à l'élite de l'appareil de l'État mais elles sont également rémunérées par la Banque mondiale à qui elles doivent rendre des comptes régulièrement. Aussi, ces élites administratives « sont prises entre mise en œuvre de l'agenda des bailleurs et attachement au maintien du périmètre des compétences de l'État [...] qui leur offre leur position et qui est une base essentielle pour la captation de futures ressources. L'action publique sous régime d'aide est ainsi dans une zone grise, entre injonctions internationales et affirmation de la souveraineté de l'État » (2014, p. 53). Ces élites administratives sont des acteurs hybrides. Elles souhaitent, pour la plupart, rester dans la fonction publique pour la passion de leur métier, mais également pour la sécurité de l'emploi et les conditions favorables offertes à la retraite. Mais les liens et les comptes qu'elles doivent rendre aux bailleurs de fonds et aux institutions financières internationales démontrent bien comment « la liberté de l'État sous régime d'aide reste sous contrainte » (2014, p. 61).

2.3. La question de la circulation des politiques publiques dans des États sous régime d'aide

Cette multipositionnalité infranationale/nationale/internationale des acteurs s'explique notamment par la situation des États africains caractérisée par une forte « dépendance » financière et en ressources humaines à l'égard de l'aide internationale et des investisseurs privés étrangers (Edwards, 2014). Les études ont démontré que les agendas des organisations internationales et des bailleurs de fonds sont porteurs de reconfigurations de sens, de narrations, de programmes et d'instruments de politique publique (Ambrosetti, 2009). Par exemple, certains auteurs se sont questionnés sur la diffusion du référentiel du marché dans les politiques publiques dans le cadre des conditionnalités de l'aide internationale. Ève Fouilleux montre le rôle central de la Banque mondiale dans la fabrique des politiques publiques globales et écrit : « l'influence et le leadership cognitif de la Banque mondiale s'est ainsi tout particulièrement affirmé à partir du début des années 1980 quand elle a lancé [...] les programmes d'ajustement structurel pour les imposer aux pays en développement en contrepartie de nouveaux prêts ou de l'échelonnement d'ancien prêts. De facture extrêmement libérale, ces programmes reposaient sur des mesures de [...] réduction des dépenses publiques, privatisations massives, réduction des subventions

publiques, blocage des salaires. Ils se déclinaient également en programmes sectoriels dans les différents domaines de politique publique » (Fouilleux, 2015, p. 304 ; voir également Stone, 2000). Ces questionnements et ces résultats font écho aux travaux, au Nord comme au Sud, sur les politiques publiques multilatérales (Jobert, 1994 ; Petiteville et Smith, 2006 ; Stone, 2008 ; Buthe et Matili, 2011 ; Eboko, 2015b) et le rôle singulier des institutions financières internationales dans le contrôle du savoir expert via par exemple le Global Development Network et plus spécifiquement dans la fabrique et la circulation du référentiel marchand, notamment dans la construction des problèmes et de leurs solutions.

Dans ces débats, les travaux en analyse des politiques sur le continent africain ont validé des résultats bien ancrés en économie politique (Coussy, 2006). Les prescriptions et agendas internationaux se superposent, la plupart du temps, à des dynamiques nationales et locales (par exemple dans l'enseignement supérieur, voir Munene, 2012 ; Provini, 2015). Après des travaux très formels et mécaniques sur le mimétisme institutionnel, les recherches sur les politiques publiques en Afrique confirment que les transferts d'actions publiques sont synonymes de transaction, de négociations et d'ajustements à géométrie variables (Mény, 1993 ; Griffiths, 2003 ; Darbon 2009). Ces résultats se sont inscrits très tôt dans la démarche sociologique des configurations transnationales en réaffirmant que la fabrique de l'action publique n'est pas faite que de convergence et de mimétisme (Delpuch, 2009 ; Hassenteufel et de Maillard, 2013), mais bien de nouvelles formes de réappropriation, de bricolage, de traduction, d'hybridation, voire d'innovations. Dans la majorité des cas et malgré les caractéristiques de l'économie politique impliquant une forte « dépendance » en termes de ressources économiques, humaines et organisationnelles, le système importateur possède des formes d'autonomie et des marges de liberté puisque le transfert d'éléments exogènes s'insère dans le cadre d'une négociation (Darbon, 2009) et de bricolage de politiques publiques. Par exemple, Jean Balié et Ève Fouilleux – en proposant une mise en perspective des politiques agricoles communes africaines avec celle de l'Union Européenne – réfutent l'hypothèse d'une convergence inévitable et soulignent plutôt « l'ambivalence et les complexités des situations concrètes ainsi que les différences de trajectoires entre pays et groupes de pays [...]. Des pratiques identiques peuvent avoir des significations et des répercussions très différentes d'un continent à l'autre » (Balié, Fouilleux, 2008 : 168).

Encadré 3. L'exemple des réformes de l'enseignement supérieur à l'Université du Burundi et dans un État « fragile »

Olivier Provini a, par exemple, démontré dans ses travaux sur les réformes à l'Université du Burundi (UB) comment les transferts de solution d'action publique sont toujours synonymes de transaction, de négociation et de bricolage, même dans des situations *a priori* de forte dépendance (2017). L'étude de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) au sein de l'UB confirme les résultats accumulés concernant le processus de Bologne en Europe et la grande malléabilité d'un modèle qui a su s'adapter aux situations nationales. Au Burundi, « la réforme s'est d'abord adaptée aux capacités des structures institutionnelles du pays [...]. Puis des enjeux politiques spécifiques, liés à la trajectoire et à la construction de l'État se sont progressivement agrégés à la réforme, dépassant très largement le cadre pensé initialement par les experts de la coopération

française » (2017, p. 108). En effet, la loi de 2011 et le décret d'application d'octobre 2012 réorganisant le secteur de l'enseignement supérieur dans le pays – même si la réforme est financée par la coopération française pour implémenter la réforme du LMD – sont saisis par les élites comme une opportunité pour faire évoluer le recrutement des responsables de l'administration universitaire en renforçant par exemple le caractère politique et ethnique du choix des doyens de département. La réforme permet également de lancer les activités de la Commission nationale de l'enseignement supérieur afin de contrôler l'accréditation des établissements privés et des diplômes qui y sont délivrés – avec en filigrane la question très sensible politiquement de la formation des élites hutus. L'auteur démontre ainsi que « le transfert de la réforme LMD dans l'« État fragile » du Burundi n'est donc pas synonyme d'une simple application pratique d'une ingénierie construite à l'international [...]. Malgré les capacités de l'État et l'influence des acteurs internationaux, notamment dans la mise à l'agenda, cette réforme de l'enseignement supérieur confirme les résultats obtenus sur l'Union Européenne et sur la circulation des politiques publiques. Toute mise en œuvre d'un modèle construit à l'étranger est le produit de négociations et de réappropriations nationales, voire de bricolages locaux, même dans un « État fragile » » (2007, p. 113 et 119).

La sociologie de la circulation des politiques publiques se retrouve également dans la diffusion d'instruments, de techniques et d'une ingénierie internationale pouvant également servir de ressources politiques (Stone, 2000 ; Griffiths, 2003 ; Fouilleux, Balié, 2009). Le continent a constitué un terrain d'observations foisonnantes pour appréhender l'essor des réformes de l'administration, de la gouvernance (Bellina et al., 2010) et du Nouveau management public sous tous ces aspects (Basheka et Tshombe, 2017) afin d'analyser ces nouvelles procédures bureaucratiques, davantage axées sur la performance et la qualité, dans de nombreux secteurs de politiques publiques (Roux, 2002 ; Abrahamsen, 2000 ; Darbon et Crouzel, 2009 ; Harrison, 2010 ; Samuel, 2013 ; Cabane et Tantchou, 2016 ; Ducastel, 2016 ; Soriât, 2016).

Encadré 4. La gouvernance du sida en Afrique et l'exemple du Fonds mondial

Dans le secteur de la lutte contre le sida, Fred Eboko, Fatoumata Hane, Élise Demange et Sylvain Landry Faye ont par exemple démontré comment la mise en place du Fonds mondial était le symbole de l'adoption d'un nouveau paradigme de l'aide au développement (2015). Les auteurs expliquent ainsi : « plus qu'un simple mécanisme de financement, le Fonds est aussi un producteur de normes, et notamment d'instruments qui façonnent la gouvernance du sida au niveau global et national. Les deux principaux instruments promus par le Fonds sont les instances de coordination nationale [CCM] et le financement fondé sur la performance [...]. Pensés et présentés comme le moyen le plus « neutre » et le plus « efficace » possible d'allocation des ressources, les CCM sont, en effet, imposés par le Fonds mondial aux pays et apparaissent comme une modalité particulière et exogène de gouvernance. A l'instar du conseil d'administration du Fonds, les CCM sont des partenariats inclusifs et multisectoriels qui comprennent des représentants des acteurs gouvernementaux et internationaux, des personnes vivant avec les maladies, des organisations non gouvernementales, des acteurs religieux, scientifiques et du secteur privé » (2015, p. 64). Le Fonds mondial – et plus largement le secteur

de la lutte contre le sida – sont des exemples saillants de la consécration, dans les politiques publiques sur le continent, de l'idéologie du nouveau management public et de la mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance.

Ces vagues de réformes bureaucratiques se sont par ailleurs accompagnées de formes de « dépolitisation » et de « technicisation » des instruments, stratégies développées par les organisations internationales pour contourner le risque d'intervenir sur le politique au niveau national et pour faire valider sans coût politique des choix et des changements majeurs (Ferguson, 1990, 2006 ; Hibou, 1998, 1999, 2013 ; Allal, 2010). L'essor de ces nouvelles techniques de gouvernement, qui transforment les rapports sociaux, ont également contribué à faire de l'Afrique un « laboratoire » (Tilley, 2011), obligeant le chercheur à repenser et reconsidérer les transferts Nord-Sud vers des dynamiques Sud-Sud et Sud-Nord. D'ailleurs, une réflexion a récemment été portée pour discuter plus spécifiquement du développement des instruments d'action publique en Afrique.

Encadré 5. Les instruments d'action publique en Afrique

Une dynamique de recherche portée par Sina Schlimmer et Philippe Lavigne Delville s'intéresse récemment au développement d'instruments de l'action publique qui façonnent la régulation des politiques publiques sur le continent. Cette notion d'instruments d'action publique circonscrit les dispositifs techniques et sociaux déterminant partiellement la manière dont les acteurs se comportent et qui leur offrent des ressources. Porteurs de valeurs, les instruments structurent les rapports entre gouvernants et gouvernés. Cette littérature permet également de s'intéresser aux supports matériels de l'action publique et notamment aux nouvelles techniques de gouvernement qui se basent davantage sur les chiffres, les mesures et les standards (voir une synthèse de la littérature généraliste dans Lascoumes et Le Galès, 2005 ; Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014). Les travaux sur le continent africain démontrent comment cette entrée par les instruments d'action publique permet des lectures originales pour étudier les dynamiques contemporaines des États africains. Sina Schlimmer et Philippe Lavigne Delville défendent ainsi que « si les politiques publiques ont de tout temps eu besoin d'instruments (cartes, registres, etc.), les évolutions des politiques d'aide et l'intégration dans la concurrence internationale induisent la mise en place de nouveaux instruments, de « bonne gouvernance », de suivi de la qualité, inspirés du New Public Management. Autrement dit, les instruments d'action publique en contexte africain sont aux interfaces entre trajectoires des États et dispositifs promus de l'extérieur, entre l'internationalisation et processus endogènes d'action publique. Ils sont, en même temps, à l'interface entre *policy design* et *implementation* : censés opérationnaliser les choix politiques, ils ont une autonomie partielle et des effets propres ; ils sont appropriés, réinterprétés ou mis à distance par différents acteurs, publics ou privés, à l'échelle nationale ou locale, et façonnent les politiques en acte et leurs effets » (Schlimmer et Lavigne Delville, 2017).

3. La question de la sociologie et de l'historicité de l'État au cœur des interrogations sur les processus de politiques publiques en Afrique

Cet inventaire de la recherche depuis la fin des années 1990 permet de déterminer plusieurs points de rencontre qui valident certains résultats accumulés par la sous-discipline, participant à la déconstruction d'une prétendue exceptionnalité des configurations de politiques en contextes africains (Enguéléguélé, 2008). En effet, cet état de la littérature démontre que plusieurs postures, développées au Nord, réagissent et se complètent de manière particulièrement heureuse et stimulante avec les travaux en analyse des politiques publiques menés en Afrique.

On peut notamment retenir deux thèmes au cœur des configurations des politiques publiques en contextes africains. Premièrement, les apports de la dimension cognitive des politiques publiques convergent très efficacement avec les approches en termes de pluralisme juridique et normatif mais aussi avec l'analyse de la différenciation sectorielle, organisationnelle et spatiale des représentations des acteurs en Afrique (par exemple sur l'éducation dans Hugon, 2016). Les systèmes de représentation s'accumulent, se transposent, se chevauchent et constituent un véritable foisonnement de visions du monde et d'orientation ne cessant de reformuler les politiques publiques à toutes leurs étapes (fabrique, mise en œuvre, etc.) et de redéfinir les conditions de structuration de l'action publique. Le rôle des fonctionnaires, le poids des acteurs intervenant et l'influence des systèmes relationnels et normatifs concurrents du modèle bureaucratique officiel, ne cessent d'être confirmés par les travaux d'analyse des politiques publiques (par exemple dans Darbon, 2003 et Fomba, 2013).

Deuxièmement, l'approche en termes de sociologie de la circulation des politiques publiques a permis de contextualiser, dans des systèmes de forte « dépendance » à l'aide internationale, la complexité des processus de diffusion des instruments de politiques publiques et de la théoriser, ce que les résultats accumulés au Nord valideront par la suite. Même dans des systèmes de relation où la « dépendance » semble prévaloir, le système importateur et ses acteurs disposent d'une forte autonomie et de capacités de réappropriation et d'hybridation (exemple des politiques de développement dans Allal, 2010).

Ces matériaux accumulés ont également permis d'esquisser, *a posteriori*, différentes formes d'altérité du processus de politique publique, hypothèses qui demandent à être testées et (in)validées de manière systématique et comparative. Ces spécificités ne doivent pas s'analyser comme une quelconque originalité du continent, mais être comprises au regard des trajectoires historiques des sociétés et des États en Afrique. Les résultats de la littérature en analyse des politiques publiques ne cessent de confirmer que c'est bien la trajectoire de l'État – entendu alors dans les alliances et les négociations d'acteurs étatiques et non-étatiques qui configurent l'action publique sur le temps long – qui est au cœur des questionnements. En effet, les trajectoires historiques des États interrogent les chercheurs, comme les bailleurs de fonds, sur les configurations de politiques publiques : comment étudier les politiques publiques – ou intervenir dans un secteur par le financement d'un projet de développement – dans des États « néopatrimoniaux », « autoritaires », « faibles » ou « faillis » (Médard, 1991 ; Bach, Gazibo, 2011 ; Migdal, 1988 ; Jackson, 1990 ; Zartman, 1995), où les bureaucraties sont parfois « fragmentées, sous-bureaucratées et personnalisées » (Darbon, 2001, p. 29) et où la structuration de la société

civile est parfois si problématique qu'elle est discutée voire contestée dans son existence même (Chabal, Daloz, 1999 ; Otayek, 2002) ? Cette question de la trajectoire de l'État en Afrique se trouve au cœur des résultats de la littérature. Elle devrait être au centre des préoccupations des bailleurs pour penser leur intervention car elle explique certaines spécificités des configurations de politiques publiques sur le continent.

Premièrement, dans les contextes africains, on observe une forte intervention des organisations internationales et des bailleurs de fonds se manifestant à différents niveaux de la chaîne de production de l'action publique : la mise sur agenda, la prise de décision comme la mise en œuvre – ce qui n'est pas sans rappeler dans son intensité et son autorité certaines phases d'euphorisation dans les pays d'Europe centrale et orientale (programmes « Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States » et « Poland and Hungary Assistance for the Restructuring of the Economy » par exemple). Deux différences majeures sont cependant décelables. D'une part, le processus de politiques publiques en Afrique se caractérise par une sectorisation à la fois plus ouverte et plus limitée, c'est-à-dire marquée par une grande diversité des acteurs mais par leur inégalité flagrante de capacité dans la définition des enjeux, des problèmes, de l'agenda et des règles du jeu du secteur. D'autre part, une capacité de résistance au changement et d'hybridation d'autant plus forte que les acteurs et les systèmes cognitifs dominants au niveau de la formulation perdent de leur influence dans les autres phases.

Deuxièmement, alors que la sectorisation ouverte du politique en Afrique favorise une pluralité dans la nature même des acteurs intervenant dans le processus d'action publique (Kpessa, 2011), le nombre d'acteurs à fortes capacités susceptibles de se mobiliser et d'intervenir reste très limité. Que ce constat s'explique par la nature néopatrimoniale de l'État, par la fragilité des organisations sociales de la société civile, par un blocage institutionnel ou par le faible renouvellement des élites (Médard, 1991 ; Daloz, 1999 ; Bach, Gazibo, 2011), le résultat est le même. On remarque que les acteurs intervenant effectivement dans le processus d'action publique sont peu nombreux. Ils sont le plus souvent issus de la première ou deuxième génération après les Indépendances, multimensionnés, cumulent l'ensemble des ressources et des capitaux et disposent de réseaux d'influence considérables et d'une très forte mobilité professionnelle, au sein comme en-dehors de l'appareil de l'État. On observe donc, paradoxalement à cette sectorisation ouverte, des « réseaux d'action publique » (Le Galès & Thatcher, 1995) limités, c'est-à-dire un nombre réduit d'acteurs à très fortes capacités intervenant dans la fabrication et la mise en œuvre des politiques publiques. L'oligopole est d'autant plus restreint que certaines réformes administratives ont réduit encore davantage les capacités de certains acteurs potentiels, comme les cabinets et les directeurs généraux, ou les ont court-circuités avec la création d'agences indépendantes retirées des procédures bureaucratiques classiques. Le secteur, loin de rassembler tous ceux qui y ont à faire, se transforme en un espace de jugement (Ambrosetti, 2009), trusté par un nombre limité de hauts fonctionnaires, d'experts nationaux et internationaux et de « big men » (Médard, 1992) et éventuellement de représentants de grandes organisations non-gouvernementales localement implantés, qui produisent entre eux les politiques publiques sur la base de rapports de pouvoir et de force spécifiques. Cela ne signifie pas pour autant que ces politiques publiques se résument à un exercice entre dominants. L'incapacité même des acteurs intervenant à contrôler l'ensemble du processus ne cesse d'offrir aux autres acteurs non conviés aux grands forums, sinon pour faire « démocratie participative » (Pommerolle et Siméant, 2008b), de revenir dans le jeu à tous les

autres niveaux du processus de réalisation des politiques. Ces perspectives permettent ainsi de s'intéresser aux liens faibles (Granovetter, 1973), aux acteurs faibles (Payet et al., 2008) et à leurs stratégies différenciées, par exemple aux capacités d'« exit » (Hirschman, 1978).

Enfin, on peut souligner que de nombreux acteurs et activités généralement référencés comme faisant partie du secteur « informel », c'est-à-dire se développant *a priori* en-dehors de l'État, de son autorité de ses règles et de ses procédures, relèvent pleinement de l'exercice et de la négociation des politiques publiques. La « faiblesse » de certaines institutions et l'incertitude générée font que l'action publique se fait en partie « à côté » du système institutionnel légal, c'est-à-dire en coopération avec lui mais selon de nouvelles procédures et configurations inattendues. Ces résultats engagent à repenser les catégories et les cadres d'intervention des professionnels du développement, à rediscuter la frontière entre le formel et l'informel mais, surtout, à repenser la nature de l'État, sa territorialité comme les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques dans les configurations de l'action publique (Darbon 2004b).

4. Vers de nouvelles perspectives : des enjeux scientifiques aux intérêts des professionnels du développement

À la lecture des résultats de ces travaux, de nombreuses pistes et objets de recherche restent à investir dans l'analyse des processus de politique publique en Afrique. Le champ de l'implémentation de l'action est particulièrement concerné : de l'identification des stratégies interprétatives à l'évaluation – délaissée au profit de l'expertise et des acteurs de l'aide au développement –, en passant par les processus d'institutionnalisation, de génération de « policy styles » ou encore les questions récurrentes de l'échec des politiques publiques (Banque mondiale, 2017). Ridde *et al.* (2009, p. 394) avaient noté la rareté des recherches sur la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique, s'appuyant sur les données statistiques (Gilson et Raphaely, 2008) qui les estimaient à seulement 4% des publications enregistrées entre 1933 et 2003.

Encadré 6. Penser les réussites et les échecs dans les politiques publiques : l'exemple du rapport de la Banque mondiale de 2017 sur le développement dans le monde

Dans son rapport de 2017 sur le développement dans le monde, la Banque mondiale met au cœur de son analyse la question de la gouvernance (*compris comme le processus d'interaction par lequel les acteurs étatiques et non-étatiques conçoivent et appliquent les politiques publiques*) et des conditions de la réussite et de l'échec des politiques publiques dans les pays en développement : « grâce à la propagation de plus en plus rapide des idées et des ressources dans l'ensemble des pays, les solutions visant à promouvoir le progrès abondent. Cependant il arrive souvent que des politiques susceptibles de donner des résultats positifs au plan du développement soient mal appliquées, lorsqu'elles ne sont pas carrément ignorées, ou qu'elles finissent par être contre-productives. Bien que la communauté du développement ait jusqu'ici porté une attention considérable à la définition des politiques et interventions requises pour obtenir de meilleurs résultats, elle s'est beaucoup moins attardée aux raisons pour lesquelles ces approches connaissent un tel succès dans certains contextes mais ne parviennent pas à obtenir des résultats

positifs dans d'autres » (2017, p. 2). Les experts de la Banque mondiale mettent ainsi l'accent sur la question de l'engagement (les politiques doivent prévoir des mécanismes d'engagement des acteurs pour assurer leur crédibilité et assurer la cohérence des politiques dans le temps), de la coordination (coordination entre les secteurs de politiques publiques et entre les institutions) et de la coopération (nécessité de la coopération des acteurs concernés par les politiques publiques, en particulier les citoyens) comme fonctions centrales des institutions publiques afin de faire en sorte que les politiques publiques soient efficaces et produisent les résultats souhaités au préalable (2017, p. 5-7). Le rapport consacre ainsi l'analyse des politiques publiques dans la compréhension des réussites et des échecs des politiques de développement depuis les années 1950 : « les politiques publiques ne s'élaborent pas en vase clos. Elles interviennent au contraire dans les milieux politiques et sociaux complexes au sein desquels les interactions de groupes et d'individus dotés d'un pouvoir de négociation inégal et poursuivant des intérêts divergents sont encadrées par des règles qui évoluent sans cesse. Le [...] rapport montre que pour parvenir à assurer la sécurité, la croissance et l'équité, il est capital de prendre en compte la manière dont la répartition des pouvoirs sur la scène de l'action publique permet aux institutions de remplir efficacement leurs fonctions d'engagement, de coordination et de coopération, ou les empêche » (2017, p. 29).

La confrontation aux situations de faible institutionnalisation oblige également à reposer la question de la mobilisation des acteurs et de leur engagement dans les processus de fabrication des politiques publiques. Autant au Nord, la forte structuration et la grande diversité des intérêts et l'existence de cadres d'intervention facilitant l'accès aux arènes de l'action publique garantissent un minimum de transparence des informations et de « contestabilité » (Banque mondiale, 2017) tandis qu'un haut niveau d'institutionnalisation encadre les jeux possibles, autant les situations africaines de société civile « gélatineuse », de faible institutionnalisation et de concurrence des systèmes normatifs obligent à se poser des questions fondamentales : tous les acteurs participent-ils vraiment ? Ou, comme lors des consultations électorales, font-ils simplement acte de présence pour monnayer par la suite leur ralliement à tel ou tel groupe d'intérêt ? Ont-ils les mêmes ressources ? Disposent-ils des mêmes capacités ? Partagent-ils des cadres cognitifs communs de lecture des enjeux et des institutions ? Sont-ils cadrés par des dispositifs (pratiques sociales validées, instruments, institutions) communs minimum réduisant le cadre des possibles ? En somme, le passage par la périphérie et le décentrement par le continent renvoie l'analyse des politiques publiques à deux questions fondamentales : celle du « politics » et de ses interactions avec le « policy making » (Leca 2012) ; et celle des cadres de l'action, de la représentation et des processus d'institutionnalisation qui informent en arrière-plan les jeux de pouvoirs autorisés et encadrent les options disponibles pour les différents types d'acteurs intervenant dans la fabrication des politiques.

Sur le plan méthodologique, l'approche comparative (par secteurs, par pays, transnationale) doit se développer. Elle propose pourtant une perspective unique permettant de souligner les différences de modalités de perception et de production des politiques publiques entre secteurs et entre espaces nationaux pouvant s'apparenter à des « policy styles » par exemple, et au-delà pour identifier des récurrences significatives permettant de modéliser les processus pour en amplifier la compréhension. Là encore, la construction du « polity », par exemple dans la construction des problèmes publics, doit s'appréhender à la lecture de l'historicité des secteurs dans la construction

de l'État. Cette approche permet d'apporter de nouvelles grilles de lecture sur le changement et sur les effets de blocage des réformes entreprises.

Encadré 7. L'exemple de l'étude comparée des réformes du foncier et de l'enseignement supérieur en Tanzanie

Dans une étude sur les politiques de l'enseignement supérieur et du foncier en Tanzanie, Olivier Provini et Sina Schlimmer démontrent, par la comparaison, comment les réformes, mesures et projets incités par les acteurs de l'aide internationale sont, dans les deux secteurs de politiques publiques, le résultat de négociations entre des acteurs nationaux et locaux (2016). Les auteurs affirment que les secteurs ont des caractéristiques communes : ils sont au cœur de la formation et des prérogatives de l'État en Tanzanie (les programmes de villagésation, la planification et le contrôle de la population et du territoire pour le foncier ; le rôle de l'Université de Dar es Salaam dans la formation des futurs cadres du pays pour l'enseignement supérieur) et ils sont structurés par un ensemble d'investissements étrangers ayant, ces dernières années, soutenu d'importantes réformes (exemple du rôle des institutions financières internationales et des bailleurs de fonds dans les deux secteurs). Par la comparaison, Olivier Provini et Sina Schlimmer démontrent également comment les deux secteurs sont marqués par des décalages importants entre la fabrique des politiques et leurs mises en œuvre : « les deux secteurs se caractérisent ainsi par une situation d'entre-deux original : on observe des discours et des instruments politiques qui promeuvent des formes de privatisation, que ce soit la politique de partage des coûts dans le cas de l'enseignement supérieur ou les programmes de promotion de l'investissement privé dans le secteur foncier. Pour autant, les acteurs nationaux et locaux mettent en œuvre des stratégies et des pratiques de résistance qui façonnent, transforment et régulent l'action publique (2016, p. 221). Mais l'intérêt de la comparaison est de comprendre également comment cet entre-deux « socialisme-libéralisme » en Tanzanie – et bien documenté dans les travaux anthropologiques – se donnent à voir différemment entre les deux secteurs de politiques publiques : « dans le secteur de l'enseignement supérieur, on assiste à une mobilisation de la mémoire des politiques de J. K. Nyerere, par les étudiants et les membres du gouvernement, qui contribue à façonner des réformes où s'enchevêtrent, dans la mise en œuvre, les logiques libérales et socialistes de la gestion du financement des universités. La lecture des transactions foncières permet plutôt de voir comment l'État, abordé dans une approche sociologique, se déploie et se construit continuellement au travers des partenariats avec les investisseurs privés étrangers » (2016, p. 222).

L'enjeu scientifique – également indispensable pour les praticiens – le plus immédiat est celui d'investir des recherches sur le décalage entre la fabrique et la mise en œuvre de l'action publique (Grindle 1980), qui est loin d'être spécifique en contexte africain comme le rappellent les travaux américains : « what can be called public policy, and thus has to be implemented, is the product of what has happened in the earlier stages of the policy process. Nevertheless, the content of that policy, and its impact on those affected, may be substantially modified, elaborated or even negated during the implementation stage » (Hill et Hupe, 2009, p. 6-7). La très grande majorité de la littérature sur le continent s'intéresse, comme ailleurs, encore essentiellement à la phase de

mise en problème, de mise sur agenda et de formulation, engendrant une analyse standardisée des configurations d'action publique, indépendamment du secteur étudié (par exemple en termes de « privatisation » ou de « marchandisation »). Cette angle de recherche nous permet de revenir sur des travaux classiques en analyse des politiques publiques en étudiant les écarts qui existent généralement entre les décisions prises et les résultats obtenus (Pressman, Wildavsky, 1973 ; Hill, Hupe, 2002 ; Howlett, 2012) et en revenant sur des résultats bien ancrés de la discipline qui considèrent le rôle déterminant des acteurs « du bas » dans la (non)concrétisation, les effets de traduction, de diffraction ou de blocage (Lipsky, 1980 ; Sabatier, 1985 ; Dubois, 2012 ; Fomba, 2013 ; Hyden, 2013 ; Wenene *et al.*, 2015) de l'action. Pourtant, on peut faire l'hypothèse d'un décalage territorial et sectoriel entre la fabrique d'une politique publique et sa mise en œuvre dans des sociétés marquées à la fois par le pluralisme normatif – lié notamment au pluralisme juridique – par la concentration des élites de l'État et de l'international dans les capitales et par la différenciation des modes de régulation par espaces sociaux (Imunrana et al., 2014). Cette approche propose de prendre au pied de la lettre l'affirmation de la non-linéarité des processus décisionnels (Sfez, 1973) et de la production des politiques publiques (Jones, 1970). Il s'agit de suivre la déclinaison des politiques publiques selon un double axe, partiellement entremêlé, territorial (capital – collectivités locales et services déconcentrés de base) et politique (centre-périphérie). La politique publique ne cesse alors d'être réécrite au-fur-et-à-mesure que son environnement social, la configuration de son secteur, et les capacités opérationnelles des différentes catégories d'acteurs se redéfinissent. Dès lors, de nouvelles perspectives analytiques apparaissent afin d'étudier les configurations où se greffent de nouveaux acteurs, enjeux politiques, et relations de pouvoir lors de la phase d'implémentation, réorientant l'action négociée antérieurement. Alors qu'on observe une faible participation d'acteurs « de la société civile » et des différents types d'élites locales (politiques, traditionnelles, économiques) dans les processus de fabrique des politiques publiques, engendrée par une faible différenciation de l'État et de la société et la forte concentration du pouvoir au centre, la participation d'acteurs non-officiels ou secondaires – agissant principalement dans le secteur informel ou via des réseaux informels et peu affectés par des processus d'institutionnalisation étatique – est d'autant plus prégnante au moment de la mise en œuvre, expliquant les décalages récurrents entre la fabrique et la mise en œuvre en Afrique et nombre de rejets de politiques publiques du Nord.

Conclusion

La revue de la littérature peut être synthétisée dans un tableau final permettant de faire converger les préoccupations et résultats des professionnels et ceux du monde de la recherche.

En effet, l'analyse des politiques publiques permet de dévoiler les processus d'institutionnalisation de l'État, et pour les praticiens, engage de manière complémentaire des résultats stimulants en termes de prévisibilité et de *policy styles*.

Tableau 1. La traduction des résultats académiques pour les professionnels du développement

Domaines de dialogue	Résultats académiques	Traduction pour les professionnels du développement	Enjeux opérationnels
Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'analyse en termes de politiques publiques (essentiellement sur la fabrique) : multiplication des travaux sectoriels, monographiques, concepts et mises en perspective des résultats - peu de travaux sur la mise en œuvre (et l'écart avec la fabrique) et sur l'évaluation - rupture entre les approches et les outils en anthropologie et en science politique 	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des interventions de développement comme parties intégrantes des politiques publiques (politique de développement = politique publique) - maîtrise des procédures de production et d'implémentation des politiques publiques → améliorer la décision publique et les politiques définies et leurs résultats dans différents secteurs - optimisation de l'évaluation des politiques publiques en suivant leur impact social et économique effectif, y compris en cas d' « échec » - prise en compte du décalage conceptuel, analytique, définitionnel entre les travaux francophones et anglophones (à la fois dans la littérature académique et dans les rapports d'expertise) - prise en compte des représentations sur la compréhension d'une « politique publique » de l'ensemble des participants Sud et Nord 	<ul style="list-style-type: none"> - identification de la politique publique selon différents niveaux : plans, programmes, lois et règlements - adoption d'une démarche performance conduite par les objectifs et construites autour d'indicateurs - focalisation sur les outputs et outcomes - adoption d'une démarche participative dès la conception associant les bénéficiaires et opérateurs intermédiaires et de base - mise en œuvre d'une démarche itérative et de monitoring en évaluation - managérialisation de la gestion des politiques publiques - validation d'une démarche participative de co-construction de la politique publique à tous les niveaux (plateforme, inclusivité, guichet unique...)
Coproducteur de l'action	- coproduction de l'action publique multi-acteurs et multi-niveaux des politiques publiques	- généralisation de l'approche en termes de gouvernance et de sociologie de l'action publique	- cartographier les acteurs et les réseaux (parties prenantes)

	<p>(rupture avec une logique linéaire et séquentialisée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconsidération de la marge de manœuvre de l'État vis-à-vis des autres acteurs, notamment supranationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des systèmes formels et informels de régulation constitués entre les acteurs étatiques d'une part (gouvernement, administration, appareil politique, partis politiques, etc.) et les acteurs non-étatiques d'autres part (entreprises, bailleurs, organisations de la société civile, etc.), se situant à différents niveaux d'action publique (infranational, national, supranational) 	<p>potentielles et effectives)</p> <ul style="list-style-type: none"> - plier le temps en associant les bénéficiaires finaux et les agents d'exécution à la conception - identifier les rapports de pouvoir et repérer les modes de régulation parallèles
Compréhension de l'État	<ul style="list-style-type: none"> - présence de l'État dans les politiques publiques, même dans les systèmes à faibles capacités institutionnelles et sociales - brouillage des frontières entre le formel et l'informel : l'action publique se fait en partie « à côté » du système institutionnel légal (en coopération avec lui mais selon de nouvelles procédures et configurations) 	<ul style="list-style-type: none"> - repenser les catégories et les cadres d'intervention des professionnels du développement : rediscuter la frontière entre le formel et l'informel ; prise en compte des actions de l'État - prise en compte des capacités institutionnelles et sociales de l'État et de la « société civile » - la politisation des politiques publiques varie en fonction des situations : les régimes politiques, les élections, les crises de régimes impactent les politiques publiques (fabrique, mise en œuvre, évaluation) 	<ul style="list-style-type: none"> - transformer les agents de l'État en participants actifs (spécialisation et différenciation statutaire) - formater l'action à l'aune des capacités de l'administration - courtiser le soutien du politique (grands acteurs) - neutraliser les risques politiques en faisant gérer le projet par un conseil de personnalités éminentes
Pluralisme normatif	<ul style="list-style-type: none"> - certains secteurs de politiques publiques sont marqués par le caractère pluriel des cadres juridiques (notamment dans la dialectique droit coutumier / droit dit moderne) qui viennent se superposer et se réinterpréter mutuellement - poids des différentes vagues de réformes des modes d'organisation du pouvoir et de l'État (périodes précoloniale, coloniale et libéralisation politique et économique) → explique cette 	<ul style="list-style-type: none"> - dans la phase de fabrique et d'implémentation des politiques publiques et dans certains secteurs (par exemple le foncier), il est essentiel de prendre en compte la superposition des droits, la diversité de conception du droit, la pluralité des référentiels (sur les problèmes, les solutions) - prise en compte du pluralisme normatif pour anticiper les écarts entre la fabrique et la mise en œuvre de l'action publique 	<ul style="list-style-type: none"> - anticiper les conflits de normes et opter pour des techniques types « directives EU » (objectifs clairs par moyens divers dans un horizon fixe) - simplifier les procédures et normes plutôt que d'en créer de nouvelles

	<p>configuration juridique singulière qui se traduit dans les systèmes institutionnels en « mille-feuilles », dans les systèmes de représentation et les discours des acteurs qui l'utilisent comme ressources</p>		
<p>Élites et acteurs multi-positionnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'acteurs à fortes capacités susceptibles de se mobiliser et d'intervenir reste très limité dans les politiques publiques en Afrique. On remarque que les acteurs intervenants effectivement dans le processus d'action publique sont peu nombreux. - ces acteurs sont le plus souvent issus de la première ou deuxième génération après les Indépendances. Ils sont multipositionnés, cumulent l'ensemble des ressources et des capitaux et ils disposent de réseaux d'influence considérables et d'une très forte mobilité professionnelle, au sein comme en-dehors de l'appareil de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les acteurs ayant un fort (dés)intérêt pour la politique publique et disposant de très fortes ressources → capacité de blocage ou de facilitation de la réforme - ces acteurs à fortes capacités varient dans le temps et dans l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les acteurs clés, multi ressources, et leur place dans les réseaux - déclinier les capacités par secteur et en fonction du continuum centre-périphérie

Bibliographie

- ABRAHAMSEN, R. (2000), *Disciplining Democracy. Development Discourse and Good Governance in Africa*, Londres, Zed Books.
- ALLAL, A. (2010), « Les configurations développementistes internationales au Maroc et en Tunisie : des *policy transfers* à portée limitée », *Critique internationale*, 3 (48), p. 97-116.
- ALLISON, G. T. (1971), *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little, Brown and Company.
- AMBROSETTI, D. (2009), « Nouvelles normes, nouveaux espaces de jugement : la valeur légitimatrice de l'ONU et ses effets normatifs », dans SCHEMEIL, Y., WOLF-DIETER, E. (dir.), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, p. 311-335.
- AYEE, J. A. (2000), *Saints, Wizards, Demons and Systems : Explaining the Success and Failure of Public Policies and Programmes*, Accra, Ghana University Press.
- BACH, D., GAZIBO, M. (dir.) (2011), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- BALANDIER, G. (1970), *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos.
- BALANDIER, G. (1971), *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BALIE, B., FOUILLEUX, E. (2008), « Enjeux et défis des politiques agricoles communes en Afrique : une mise en perspective avec l'expérience européenne », *Autrepart*, 2 (46), p. 157-171.
- BANQUE MONDIALE (2017), *La gouvernance et la loi. Rapport sur le développement dans le monde. Rapport abrégé*, Washington, Banque mondiale.
- BASHEKA, B. C., TSHOMBE, L.-M. (2017), *New Public Management in Africa : Emerging Issues and Lessons*, Londres, Routledge.
- BAYART, J.-F. (1981), « La politique par le bas. Questions de méthode », *Politique africaine*, 1 (1), p. 53-82.
- BELLINA, S., DARBON, D., ERIKSEN, S. S., OLE-JACOB, S. (2010), *L'ÉTAT en quête de légitimité : sortir collectivement des situations de fragilité*, Paris, C. L. Mayer.
- BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (dir.) (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala.
- BIERSCHENK, T., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (2014), « Studying the Dynamics of an African Bureaucracies. An Introduction to States at Work », dans BIERSCHENK, T., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (ed.), *States at Work*, Leiden/Boston, Brill, p. 3-34.
- BLUNDO, G., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (2001), *La corruption au quotidien*, Paris, Karthala.

- BOUSSAGUET, L., SUREL, Y. (2015), « Des politiques publiques « à la française » », dans BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir.), *Une « French touch » dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 155-183.
- BUTHE, T., MATILI, W. (2011), *The New Global Rulers : The Privatization of Regulation in the World Economy*, Princeton, Princeton University Press.
- CABANE, L., TANTCHOU, J. (2016), « Instruments et politiques des mesures en Afrique », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10 (2), p. 127-145.
- CHARTIER, A. (2016), *Transferts et appropriations de modèles de développement dans les pays du Sud : pour une analyse du (dys)fonctionnement de l'aide. L'exemple de la décentralisation en Haïti et à Madagascar*, Thèse de Doctorat, Université Bordeaux 3.
- CHARTON, H. (2015), « Gouvernement de l'école et communautés épistémiques au Sénégal. Trajectoires d'acteurs et circulation des normes et des modèles d'éducation en contexte international », *Revue Tiers Monde*, 3 (223), p. 49-66.
- CHAUVEAU, J.-P., LE PAPE, M., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (2001), « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques », dans WINTER, G. (coord.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, p.145-162.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- COUSSY, J. (2006), « États africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington », *L'Economie politique*, 4 (32), p. 29-40.
- DALOZ, J.-P. (dir.) (1999), *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, CEAN.
- DARBON, D. (2003), « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ? », *Revue française d'administration publique*, 105-106, p. 135-152.
- DARBON, D. (2004a), « « Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique II ». Retour méthodologique à propos d'un article de Jean-Pierre Olivier de Sardan », *Politique africaine*, 4 (96), p. 163-176.
- DARBON, D. (2004b), « Peut-on relire le politique en Afrique via les politiques publiques ? », dans TRIULZI, A., ERCOLESSI, C. (éd.), *State, Power, and New Political Actors in Postcolonial Africa*, Milan, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli Milano, p. 175-199.
- DARBON, D. (2009), « Modèles et transferts institutionnels vus des Afriques : les nouveaux villages Potemkine de la modernité ? », dans DARBON, D. (dir.), *La politique des modèles. Simulation, dépolitisation, appropriation*, Paris, Karthala, p. 245-283.
- DARBON, D., CROUZEL, I. (2009), « Administrations publiques et politiques publiques en Afrique », dans GAZIBO, M., THIRIOT, C., *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, p. 71-102.

DARBON, D., PROVINI, O. (à paraître), « Penser l'action publique en contextes africains : les enjeux d'une décentralisation », *Gouvernement et action publique*, numéro thématique « Penser l'action publique en contextes africains » coordonné par O. Provini.

DELPEUCH, T. (2009), « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies », *Critique internationale*, 2 (43), p. 153-165.

DEMANGE, E. (2010), *La controverse « abstain, be faithful use a condom ». Transnationalisation de la politique de prévention VIH/Sida en Ouganda*, Thèse de Doctorat, Bordeaux IV/ Sciences Po Bordeaux.

DIOP, M.-C. (dir.) (2012), *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, Karthala.

DIOP, M.-C. (dir.) (2013), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Karthala.

DUCASTEL, A. (2016), « Le capital-investissement comme instrument de l'action publique ou la financiarisation du développement en Afrique subsaharienne », *Politique africaine*, 4 (144), p. 135-155.

DURAND-LASSERVE, A. (2004), « La question foncière dans les villes du Tiers-Monde : un bilan », *Economies et Sociétés*, 42 (7), p. 1183-1211.

EBOKO, F. (2005), « Politique publique et Sida en Afrique », *Cahiers d'études africaines*, 2 (178), p. 351-387.

EBOKO, F. (2015a), « Vers une matrice de l'action publique en Afrique ? Approche trans-sectorielle de l'action publique en Afrique contemporaine », *Question de Recherche CERI*.

EBOKO, F. (2015b), *Repenser l'action publique en Afrique. Du sida à l'analyse de la globalisation des politiques publiques*, Paris, Karthala.

EBOKO, F., HANE, F., DEMANGE, E., FAYE, S. L. (2015), « Gouvernance et sida en Afrique : instruments de l'action publique internationale, l'exemple du Fonds mondial », *Mondes en développement*, 2 (170), p. 59-74.

EDWARDS, S. (2014), *Toxic Aid. Economic Collapse and Recovery in Tanzania*, Oxford, Oxford University Press.

ENGUELEGUELE, M. (2008), « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et Sociétés*, 27 (1), p. 3-28.

FASSIN, D. (dir.) (2006), *Quand les corps se souviennent. Expériences et politiques du sida en Afrique du Sud*, Paris, La Découverte.

FERGUSON, J. (1990), *The Anti-Politics Machine : « Development » and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press.

FERGUSON, J. (2006), *Global Shadows. Africa in the Neoliberal World Order*, Durham/Londres, Duke University Press.

FOMBA, M. (2013), *La profession de magistrat au Mali. La difficile quête d'indépendance du juge*, Thèse de Doctorat, Bordeaux IV/Sciences Po Bordeaux.

FOUILLEUX, E. (2000), « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la Politique agricole commune », *Revue française de science politique*, 50 (2), p. 277-306.

FOUILLEUX, E. (2015), « Au-delà des États en action... La fabrique des politiques publiques globales », dans BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir.), *Une « French touch » dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 287-318.

FOUILLEUX, E., BALIE, J. (2009), « Le double paradoxe de la mise en place de politiques agricoles communes en Afrique. Un cas improbable de transfert de politique publique », *Pôle Sud*, 2 (31), p. 129-149.

GAZIBO, M., THIRIOT, C. (2009), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala.

GILSON, L., RAPHELY, N., (2008), « The Terrain of Health Policy Analysis in Low and Middle Income Countries : A Review of Published Literature 1994-2007 », *Health policy and planning*, 23 (5), p. 294-307.

GRANOVETTER, M. S. (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78 (6), p. 1360-1380.

GRIFFITHS, J. (1986), « What Is Legal Pluralism ? », *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, 18 (24), p. 1-55.

GRIFFITHS, P. (2003), *The Economist's Tale : A Consultant Encounters Hunger and the World Bank*, Londres, Zed Books.

GRINDLE, M. S. (1980), *Politics and Policy Implementation in the Third World*, New Jersey, Princeton University.

HALPERN, C., LASCOUMES, P., LE GALES, P. (dir.) (2014), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po.

HAAS, P. M. (1989), « Do Regimes Matter ? Epistemic Communities and Mediterranean Pollution Control », *International Organization*, 43 (3), p. 307-403.

HAAS, P. M. (1992), « Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46 (1), p. 1-35.

HARRISON, G. (2010), *Neoliberal Africa. The Impact of Global Social Engineering*, Londres/New York, Zed Books.

HASSENTEUFEL, P. (2011), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

HASSENTEUFEL, P., DE MAILLARD, J. (2013), « Convergence, transferts et traduction. Les apports de la comparaison transnationale », *Gouvernement et action publique*, 3 (3), p. 377-393.

- HIBOU, B. (1998), « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne : du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Etudes du CERI*, 39.
- HIBOU, B. (dir.) (1999), *La privatisation des États*, Paris, Karthala.
- HIBOU, B. (dir.) (2013), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte.
- HILL, M., HUPE, P. (2009), *Implementing Public Policy*, Thousand Oaks, Sage.
- HIRSCHMAN, A. O. (1978), « Exit, Voice, Loyalty and the State », *World Politics*, 31 (1), p. 90-107.
- HUGON, C. (2016), *(Re)penser Dieu à l'école au Sénégal : les politiques publiques face à l'éducation « arabo-islamique »*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux/Sciences Po Bordeaux.
- HYDEN, G. (2013), « Culture, Administration, and Reform in Africa », *International Journal of Public Administration*, 36 (13), p. 922-931.
- IMUNRANA, B. A., HARUNA, R. K., KOFI, A.-B. N. (2014), « The Politics of Public Policy and Problems of Implementation in Africa : An Appraisal of Ghana's National Health Insurance Scheme in Ga East District », *International Journal of Humanities and Social Science*, 4 (4), p. 196-207.
- JACOB, J.-P. (2001), « Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes : le cas du Gwendégou (centre-ouest Burkina Faso) », *Autrepart*, 3 (19), p. 133-153.
- JACOB, J.-P. (2007), *Terres communes, terres privées. Gouvernement de la nature et des homes en pays winye (Burkina Faso)*, Paris, IRD.
- JOBERT, B. (1994), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- JONES, C. (1970), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Wadsworth.
- JUMA, C., CLARK, N. (1995), « Policy Research in Sub-Saharan Africa : An Exploration », *Public administration and development*, 15 (2), p. 121-137.
- KALU, K. A. (éd.) (2004), *Agenda Setting and Public Policy in Africa*, Aldershot, Ashgate.
- KEELEY, J., SCOONES, I. (2000), « Knowledge, Power and Politics : the Environmental Policy-Making in Ethiopia », *Journal of Modern African Studies*, 38 (1), p. 89-120.
- KPESSA, M. W. (2011), « The Politics of Public Policy in Ghana : From Closed Circuit Bureaucrats to Citizenry Engagement », *Journal of Developing Societies*, 27 (1), p. 29-56.
- LASCOUMES, P. (1996), « Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *La gouvernabilité*, CURAPP, Paris, Presses Universitaires de France.
- LASCOUMES, P., LE GALES, P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

- LATOURES, A. (2008), *Saisir l'État en action en Afrique subsaharienne : action publique et appropriation de la cause des mutilations génitales féminines au Mali et au Kenya*, Thèse de Doctorat, Bordeaux IV/ Sciences Po Bordeaux.
- LAURENT, P.-J. (1995), *Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso*, Louvain-la-Neuve/Paris, Académia-L'Harmattan.
- LAURENT, P.-J., MATHIEU, P. (1995), *Gestion des ressources naturelles, conflits pour l'accès à la terre et sécurité foncière en Afrique sahélienne*, Louvain-la-Neuve/Paris, Académia-L'Harmattan.
- LAURENT, P.-J., MATHIEU, P., WILLAME, J.-C. (1995), *Démocratisation, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique*, Bruxelles/Paris, Cahiers Africains-Institut Africain/L'Harmattan.
- LAVIGNE DELVILLE, P., (éd.) (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala.
- LAVIGNE DELVILLE, P. (2010), « La réforme foncière rurale au Bénin. Emergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide », *Revue française de science politique*, 60 (3), p. 467-491.
- LAVIGNE DELVILLE, P. (2017), « Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays sous régime d'aide », *Anthropologie & développement*, 45, p. 33-64.
- LE GALES, P., THATCHER, M. (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy network*, Paris, L'Harmattan.
- LE MARCIS, F. (2010), *Vivre avec le sida après l'apartheid. Afrique du Sud*, Paris, Karthala.
- LE ROY, E. (2002), « Présentation. De la modernité de la Justice contemporaine en Afrique francophone », *Droit et Société*, 2 (51-52), p. 297-301.
- LE ROY, E. (2004), *Les Africains et l'institution de la justice. Entre mimétismes et métissages*, Paris, Dalloz.
- LECA, J. (2012), « L'état entre politics, policies, polity. Ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, 1 (1), p. 59-82.
- LIPSKY, M. (1980), *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russel Sage Foundation.
- LUND, C. (2006), « Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa », *Development and Change*, 37 (4), p. 685-705.
- MASSARDIER, G. (2003), *Politiques et action publiques*, Paris, Armand Colin.
- MEDARD, J.-F. (1991), *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala.
- MEDARD, J.-F. (1992), « Le big man en Afrique. Du politicien entrepreneur », *L'année sociologique*, 42, p. 167-192.

- MENY, Y. (dir.) (1993), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan.
- MENY, Y., THOENIG, J.-C. (1989), *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- MERINO, M. (2010), *Déchets et pouvoirs dans les villes africaines : l'action publique de gestion des déchets à Nairobi de 1964 à 2002*, Pessac, MSHA.
- MUNENE, I. I. (2012), « Our University : Ethnicity, Higher Education and the Quest for State Legitimacy in Kenya », *Higher Education Policy*, 26, p. 1-21.
- NAKANABO DIALLO, R. (2012), « Elites administratives, aide internationale et fabrique de l'action publique de la conservation au Mozambique », *Politique africaine*, 2 (126), p. 143-161.
- NAKANABO DIALLO, R. (2013), *Politiques de la nature et nature de l'État. (Re)déploiement de la souveraineté de l'État et action publique transnationale au Mozambique*, Thèse de Doctorat, Bordeaux IV/Sciences Po Bordeaux.
- NAKANABO DIALLO, R. (2014), « Les paradoxes du régime de l'aide, entre injonctions internationales et logiques nationales. Le cas d'une enclave bureaucratique au Mozambique », *Mondes en développement*, 1 (165), p. 51-63.
- NIANE, B. (2011a), *Elites par procuration. Handicaps et ruses des dirigeants politico-administratifs sénégalais*, Paris, L'Harmattan.
- NIANE, B. (2011b), « Experts vs chercheurs dans la fabrication et la circulation des savoirs et sens sociopolitiques au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, 2 (202-203), p. 549-562.
- NAY, Olivier et SMITH Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (2007), « De la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains », *Revue Tiers-Monde*, 3 (191), p. 543-552.
- OLIVER DE SARDAN, J.-P. (2017), « Les enjeux scientifiques et citoyens d'une anthropologie des politiques publiques », *Antropologia Publica*, 1 (1-2), p. 7-22 [la version citée est la version non mise en page dans la revue].
- PAYET, J.-P., GIULIANI, E., LAFORGUE, D. (dir.) (2008), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- PETTEVILLE, F., SMITH, A. (2006), « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, 56 (3), p. 357-366.
- POMMEROLLE, M.-E., SIMEANT, J. (2008a), « Voix africaines au Forum social mondial de Nairobi. Les chemins transnationaux des militantismes africains », *Cultures & Conflits*, 2 (70), p. 129-149.
- POMMEROLLE, M.-E., SIMEANT, J. (2008b), *Un autre monde à Nairobi. Le Forum social mondial 2007 entre extraversion et causes africaines*, Paris, Karthala.

PROVINI, O. (2015), *La circulation des réformes universitaires en Afrique de l'Est. Les politiques de l'enseignement supérieur au regard de la sociologie de l'action publique et de l'État*, Thèse de Doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

PROVINI, O. (2016), « La circulation des réformes universitaires en Afrique de l'Est. Logiques de convergences et tendances aux divergences », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 15, p. 281-307.

PROVINI, O. (2017), « Discuter la catégorie d'État « fragile » par l'analyse des politiques publiques : le cas des réformes de l'enseignement supérieur au Burundi », *Critique internationale*, 4 (77), p. 103-120.

PROVINI, O., SCHLIMMER, S. (2016), « Négocier l'action publique dans un État sous régime d'aide : une analyse comparée des politiques de l'enseignement supérieur et du foncier en Tanzanie », *Revue internationale de politique comparée*, 23 (2), p. 199-223.

QUENOT-SUAREZ, H. (2010), *La construction du champ politique local à Accra (Ghana) et Ougadougou (Burkina Faso). Le cas de la politique de gestion des déchets*, Thèse de Doctorat, Bordeaux IV/Sciences Po Bordeaux.

RIDDE, V., KOUANDA, S., YAMEOGO, M., KADIO, K. et BADO, A. (2009), « Une évaluation d'implantation au Burkina Faso avec une méthode mixte », dans RIDDE, V., DAGENAIS, C. (dir.), *Approches et pratiques en évaluation de programmes*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 393-413.

ROUX, N. L. (2002), « Public Policy-Making and Policy Analysis in South Africa Amidst Transformation, Change and Globalisation : Views on Participants and Role Players in the Policy Analytic Procedure », *Journal of Public Administration*, 37 (4), p. 418-437.

SAMUEL, B. (2013), « L'« Education pour tous » au Burkina Faso. Une production bureaucratique du réel », dans HIBOU, Béatrice (dir.), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte, p. 263-285.

SARRASIN, B. (2002), *Elaboration et mise en œuvre du plan d'action environnemental à Madagascar*, Thèse de Doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

SCHLIMMER, S., P. LAVIGNE DELVILLE (2017), « Introduction à la section thématique : Saisir l'action publique en Afrique au prisme des instruments », Congrès national de l'Association française de science politique, Section thématique n° 21, Montpellier.

SEGALINI, C. (2014), *Les professionnels de l'aide sénégalais : de la précarité au travail à la fragile légitimation de l'écologie dominante*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux/Sciences Po Bordeaux.

SFEZ, L. (1973), *Critique de la décision*, Paris, Armand Colin.

SIMEANT, J. (2001), « Entrer, rester en humanitaires : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, 51 (1), p. 47-72.

SINDJOUN, L. (2002), *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.

SORIAT, C. (2014), *Les acteurs associatifs et la lutte contre le sida au Bénin : de la professionnalisation au gouvernement des corps*, Thèse de Doctorat, Université Lille 2.

SORIAT, C. (2016), « Diffusion et réception des valeurs néolibérales de responsabilisation dans le cadre d'un projet de microcrédit au Bénin : une entreprise inachevée de gouvernement des corps », *Revue Tiers Monde*, 4 (228), p. 165-187.

SPANOU, C. (1991), *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan.

SPANOU, C. (2003), *Citoyens et administrations. Les enjeux de l'autonomie et du pluralisme*, Paris, L'Harmattan.

STONE, D. L. (2000), *Banking on Knowledge : The Genesis of the Global Development Network*, Londres, Routledge.

STONE, D. L. (2008), « Global Public Policy, Transnational Policy Communities, and their Networks », *Policy Studies Journal*, 36 (1), p. 19-38.

TCHINGANKONG, Y. C. (2012), *L'action publique internationale à l'épreuve des migrations clandestines d'origine africaine vers l'Europe. Acteurs, discours et controverse plurielle*, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé II.

TCHINGANKONG, Y. C. (2016), « Quand l'agenda gouvernemental est saisi par l'expertise associative : la politique de l'évaluation environnemental forestière au Cameroun », *Revue Africaine de Droit et de Science Politique*, 4 (8), p. 225-256.

TIDJANI ALOU, M. S. (2002), *En quête d'État en Afrique au Sud du Sahara : cas du Niger*, Habilitation à Diriger des Recherches en science politique, Université Bordeaux 4.

TILLEY, H. (2011), *Africa as a Living Laboratory. Empire, Development and the Problem of Scientific Knowledge 1870-1950*, Chicago, University of Chicago Press.

VIDAL, L. (2000), *Femmes en temps de sida. Expériences d'Afrique*, Paris, Presses Universitaires de France.

WENENE, M. T., STEEN, T., RUTGERS, M. R. (2015), « Civil Servants' Perspectives on the Role of Citizens in Public Service Delivery in Uganda », *International Review of Administrative Sciences*, 82 (1), p. 169-189.